

MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

Compte tenu de la situation sanitaire liée à la Covid-19 et des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, le Directoire de la société en date du 7 mai 2021 a décidé que **l'Assemblée Générale Mixte annuelle du 16 juin 2021 se tiendra à 15h30 au siège social de la Société à huis clos** c'est-à-dire sans que les actionnaires (et les autres personnes ayant le droit d'y assister) ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle conformément à l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 (modifiée et prorogée).

Il est précisé que l'Assemblée Générale Mixte annuelle du 16 juin 2021 sera présidée par Monsieur Jacques Chatain, Président du Conseil de surveillance. Le Directoire de la société a décidé que les scrutateurs seront, conformément à la réglementation en vigueur, Messieurs Jean-Noël de Galzain et Amaury Rosset, actionnaires de la société.

Vous pourrez accéder à la retransmission en direct de l'Assemblée Générale depuis le lien qui sera mis en ligne le 16 juin à partir de 15h20 sur la page <https://investors.wallix.com/assemblees-generales/>

La Société attire l'attention des actionnaires sur le fait que :

- ils pourront **voter préalablement** à la tenue de l'Assemblée Générale via le formulaire de vote par correspondance ou en donnant procuration à un tiers ou au Président de l'Assemblée Générale ; en revanche, le vote à distance en séance ne sera pas possible.
- ils pourront **poser des questions écrites préalablement** à l'Assemblée. En revanche, aucune question ne pourra être posée pendant l'Assemblée Générale.
- des **demandes d'inscription de projets de résolutions pourront être effectuées préalablement** à l'Assemblée conformément à la réglementation en vigueur mais aucune résolution nouvelle ne pourra être inscrite à l'ordre du jour pendant l'Assemblée Générale.

L'Assemblée se tenant à huis clos, il ne sera pas possible de poser de questions orales, ni d'amender les résolutions ou de proposer de nouvelles résolutions en séance. Les réponses aux questions écrites envoyées en amont de l'Assemblée seront disponibles sur le site internet de la société (<https://investors.wallix.com/assemblees-generales/>) préalablement à la tenue de l'Assemblée.

CONTACTS COMMUNICATION FINANCIÈRE

ACTUS Finance & Communication

Relations Investisseurs - Olivier LAMBERT

01 53 67 36 33 / wallix@actus.fr